

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS

Thèmes	Auteurs	Modifications apportées
Loi Littoral	M. le Préfet des P.O. La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) Association de Protection de l'Anse de Peyrefite (APAP), Louis Nomededu, Le Département des P.O.	Le secteur Aloès/Bouffard-Vercelli n'a pas été pas considéré comme un village. La définition du terme « village » a été revue pour être en conformité avec la loi « Littoral ». Les surfaces de plancher des extensions en espaces proches du rivage ont été diminuées. La capacité du parking de l'anse de Peyrefite sera préservée.
Densité	M. le Préfet des P.O. La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE)	Le Bonus de Densité a été supprimé
Logements	M. le Préfet des P.O.	Le terme « minimum » pour l'atteinte des objectifs a été supprimé
Urbanisation prioritaire dans l'existant	M. le Préfet des P.O. La Région Occitanie Frene66, Mireille Massing Swderski, Georges Tura et 18 autres personnes,	Le DOO a été repris comme suivant : « <i>Pour répondre aux besoins démographiques, la création de logements devra prioritairement être développée dans le tissu existant, des constructions en extension compléteront l'offre nouvelle</i> ».
Equipements culturels et sportifs	Commission d'Enquête Publique	Des compléments ont été apportés dans le diagnostic territorial.
Sites de Projets d'urbanisation Stratégiques (SPUS)	Commission d'Enquête Publique Jean Saseras Georges Tura et 18 autres personnes, Association Céret Nature Environnement,	Le SPUS du Palau à Céret a été supprimé. Le DOO précise qu'« <i>Il appartiendra au PLU, dans le respect de l'objectif de densité de définir précisément son projet d'urbanisation par rapport aux différentes contraintes, en particulier inhérentes aux risques naturels, aux zones humides, à la loi Littoral, au retrait par rapport aux voies ferrées, etc.</i> »

	<p>Mme Saqué, Yolande Gaudot, Frene66, Beranrd Lleres, Gerard Broc, Mireille Massing Swiderski, Chantal Decosse, Jean-Jacques Planes, Confédération Paysanne 66 Association Vallespir Terres Vivantes Jacques Zochetto M. le Préfet des P.O.</p>	<p>Il est précisé que la zone humide du SPUS port-Quartier ne peut être urbanisée.</p>
Capacités d'accueil dans les espaces proches du rivage	<p>M. le Préfet des P.O.</p>	<p>Ces dernières ont été diminuées à 15 000m² sur les communes d'Argelès sur mer et Port-Vendres et 6 000m² sur la commune de Cerbère.</p>
Habitat indigne	<p>M. le Préfet des P.O.</p>	<p>Le DOO a été complété sur le thème des logements de publics spécifiques et du schéma des gens du voyage tout en confiant aux EPCI et communes le soin d'affiner les besoins.</p>
Grand Patrimoine	<p>Commission d'Enquête Publique</p>	<p>Le DOO a été complété afin de renvoyer aux PLU le soin d'identifier les écrins paysagers à prendre en considération pour garantir la mise en scène de l'élément patrimonial tenant compte des orientations paysagères définies par le SCOT.</p>
Espaces agricoles	<p>La Chambre d'Agriculture</p>	<p>Le DOO a été complété afin de tenir compte du projet d'irrigation programmé sur la commune de Bages. Les dispositions relatives aux limitations de l'urbanisation en zone agricole ont été précisées à des fins d'une meilleure application.</p>
Natura2000	<p>La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE),</p>	<p>Le DOO a intégré l'obligation pour les PLU de mener une évaluation environnementale pour toute ouverture à l'urbanisation en zone Natura 2000 Le SCOT a été complété pour afficher davantage la séquence « Éviter-Réduire-Compenser »,</p>

Zonages des polarités et centralités	M. le Préfet des P.O.	Les secteurs ont été affinés afin de tenir compte de la topographie, des risques, des zones humides...
Consommation d'Espace	Commission d'Enquête Publique	La période d'analyse a été complétée à partir des bases de la DGFP au 31 janvier 2017
Zones Commerciales	M. le Préfet des P.O.	Le DOO précise que la prescription sur le stationnement concerne tous les projets soumis à autorisation d'exploitation commerciale. L'offre commerciale proposée au sein des polarités doit compléter l'offre en commerces de proximité sans les concurrencer. A cet effet, il a été précisé que seuls les commerces de moins de 1000 m ² sont autorisés dans les polarités commerciales hors centres-villes.
Sites d'implantation périphériques (SIP)	M. le Préfet des P.O.	Le zonage du SIP de Céret a été modifié pour ne pas intersecter avec la continuité du Tech Le zonage du SIP de Reynes a été modifié pour éviter d'intersecter avec la continuité du Tech et la zone Natura 2000 Le zonage du SIP d'Elne a été modifié pour éviter d'intersecter avec la continuité écologique de SRCE, les zones inondables et les zones humides potentielles Une cartographie plus précise a été produite
Eau potable	La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) Gerard Broc, Georges Tura et 18 autres personnes,	La carte des zones de sauvegarde pour l'alimentation en eau potable a été intégrée dans l'EIE. Un travail a été conduit avec les syndicats de bassin et les EPCI pour étoffer l'évaluation environnementale et présenter davantage d'éléments de prospective.
Parc Epuratoire	La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) Gerard Broc	L'évaluation environnementale a été enrichie afin de démontrer l'adéquation existante entre le parc épuratoire et les futurs besoins.
Déchets	La Région Occitanie,	Le DOO a intégré que seuls les déchets inertes pourront être stockés sur le territoire

<p>Energies renouvelables</p>	<p>La Région Occitanie, La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) Mme Ferrari, Patrick Puigmal, Mme Davesne, Dominique Longue, Sylvie Longue, Roland Jourda, M. et Mme Lavis, Garde Lagappe, Josiane Vauchel, Evelyne Guenet, Iris Zohar, Gloria Springs, Baptiste Foxonet, Lydie Alcon, M. Bellamy, ASL des Propriétaires de la résidence les hauts de Ceret (65 signataires). Jean Francois Estrade, Jean Philippe Gourdon, Fabian Devaux Collectif « le Futur es aviu » 98 deposants, Patrice Herman, Edith Raulet Herman, Michel Carminati, Charles Koeck, Danielle Laverny-Koeck, Bernard Cuenet, Frene66, Laurent Cuenet, Helene Dumoutier, Jean Jacques Planes, Association Vallespir Terres Vivantes, Mireille Massing Swderski</p>	<p>Le DOO a intégré des prescriptions pour conditionner l'implantation de dispositifs d'énergie renouvelable au respect de la qualité paysagère et architecturale des sites inscrits et classés. Le DOO précise désormais que l'implantation des éoliennes est strictement interdite sur la côte rocheuse, les massifs des Albères, le Vallespir et le sud des Aspres (unités paysagères 1, 4, 6, 7 et 8 définies par la carte située en p.41 du DOO). Concernant le potentiel photovoltaïque, le DOO préconise que les documents d'urbanisme locaux encouragent la mise en place d'éléments producteurs d'énergies renouvelables dans les des parcs d'activités économiques existants.</p>
<p>Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)</p>	<p>La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) La Région Occitanie</p>	<p>Le rapport de présentation a été enrichi des éléments disponibles à ce jour</p>

Mobilité	Le Département des P.O. Frêne 66, Dominique Guerin, Georges Tura et 18 autres personnes	Le PADD et le DOO précisent de manière plus explicite la remise en activité de la voie ferrée entre Elne, Le Boulou et Céret. La remise en service du transport mixte (voyageurs et fret) est soutenue par le SCOT. Un objectif sur l'embranchement fer depuis le port de Port-Vendres a été précisé dans le DOO
Pont du Tech	Le Département des P.O. Jean Saseras Jacques Zochetto, John Edwards, Jean-Jacques Planes	Le SCOT a été complété des éléments d'information disponibles relatifs au projet de franchissement du Tech entre la RD 115 et la RD 618. Le diagnostic a été complété par une analyse plus détaillée des conditions de trafic et de desserte du réseau routier.
Déplacements doux	Le Département des P.O.	Le paragraphe sur le projet Bicitranscat a été intégré au PADD. Des éléments de la politique départementale des vélo routes 2016-2022 ont été intégrés dans le DOO.
Zones de Mouillage (ZMEL)	Le Département des P.O.	Il a été précisé que l'accueil des navires de grande plaisance est également possible à Port-Vendres.
Pisciculture	M. le Préfet des P.O.	Les sites propices à la pisciculture marine ont été reportés sur la carte des « vocations des espaces maritimes et terrestres ».
Espaces Remarquables	Le Département des P.O.	Le classement des espaces remarquables a été complété sur la partie maritime.
Cartographie	M. le Préfet des P.O. Frêne66, Catherine David, Raymond Pla, Commission d'Enquête Publique, Georges Tura et 18 autres personnes,	Les risques de submersion marines ont été cartographiés pour les communes du TRI dans l'état initial de l'environnement et le CI-SMVM pour les événements de forte et moyenne probabilité, la carte a été reprise pour gagner en lisibilité. Les cartographies du SMVM sont proposées sous un format A3. La nouvelle donnée IGN d'occupation des sols à grande échelle pour 2015, a été utilisée pour permettre une reconnaissance plus fine de l'occupation des sols.

